

Un centre de loisirs pour le quartier de Prélaz

Réponse à la motion de M. Julian Thomas Hottinger

Rapport-préavis N° 2009/61

Lausanne, le 18 novembre 2009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Julian Thomas Hottinger intitulée : « Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz¹ ? ». Il propose, en attendant l'ouverture d'une Maison de quartier, la mise à disposition de locaux pour l'association de quartier de Prélaz qui servira d'espace collectif ouvert à tous les habitants.

2. La motion de Monsieur Julian Thomas Hottinger

La motion de M. Julian Thomas Hottinger, relayant des pétitions antérieures émanant des habitants du quartier, demandait la création d'un lieu de réunions pour les jeunes ou la construction d'un centre de loisirs dans le quartier de Prélaz. Conscient de la pénurie de locaux appropriés, M. Hottinger suggérait une approche progressive en trois temps :

- d'abord, engager un animateur de rue pour recueillir les besoins des jeunes et organiser les premières activités en plein air sur le terrain de football existant;
- puis, attribuer provisoirement des locaux adaptés à un centre de loisirs dans l'enceinte du collège de Prélaz, dans l'immeuble communal de la route de Prilly ou dans des locaux de l'église Saint-Marc;
- enfin, ériger des infrastructures socio-éducatives pérennes pour les jeunes dans le quartier.

¹ BCC 2004-2005, T.II (N°21), pp. 1067 ss.

Déposée le 15 mars 2005, la motion Hottinger a été renvoyée à la Municipalité le 25 octobre 2005 et son délai de réponse a ensuite été repoussé au 31 mars 2009 par décision du Conseil communal du 9 décembre 2008.

3. Réponse de la Municipalité

3.1 La dynamique associative dans le quartier est porteuse d'un lien social fort

La première rencontre ayant pour objectif la création d'une association de quartier a été organisée en automne 2004 avec l'aide du Service de la jeunesse et des loisirs. Après quelques rencontres, des statuts ont été élaborés et le 16 avril 2005, l'assemblée constitutive de l'Association de quartier de Prélaz se tenait en présence de MM. Oscar Tosato et Olivier Français, conseillers municipaux. Le projet et les objectifs de l'association s'inscrivent dans le développement du lien social et l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier. Dès les premiers instants, le comité et les membres de l'association ont été très actifs à la fois dans la recherche de locaux ou encore de fonds. Seule (tournois de foot, projet vidéo, carnaval de Prélaz, fête des voisins, équipe de basket, Halloween) ou en partenariat (Joker, Français en jeu), l'association développe de multiples activités. Un bulletin d'information est régulièrement publié et l'intérêt des habitants pour le développement d'une vie associative de quartier n'a pas diminué depuis 2004 jusqu'à aujourd'hui.

3.2 L'édification d'un partenariat actif avec la Ville et les autres acteurs sociaux dans le quartier

Sensible aux besoins exprimés par l'association, la Municipalité lui a accordé, au travers de la subvention versée à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), des forces en personnel, ceci de manière progressive, pour arriver actuellement à trois animateurs². Dans un premier temps, les animations de quartier ont été effectuées dans les parcs publics et les places de jeux. Certaines animations ont pu bénéficier de la salle de spectacles du Pois-Chiche. La paroisse de Saint-Marc a offert sa grande salle pour la tenue des assemblées générales de l'association. Les animateurs de l'association ont été hébergés par le centre socioculturel de Malley.

En parallèle, les divers services de la Ville de Lausanne ont initié des projets répondant aux besoins du quartier. Ainsi, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du Service de la jeunesse et des loisirs animent et ouvrent la salle de gymnastique du collège de Prélaz pour les activités des jeunes durant les vacances scolaires. Depuis mai 2008, la délégation à l'enfance a également mis sur pied un Conseil des enfants en collaboration avec l'association de quartier. Le Service du logement et des gérances soutient la fête des voisins qui rencontre un vif succès dans les immeubles.

L'implication des habitants dans les activités ainsi que le partenariat construit avec les associations du quartier sont porteurs d'une dynamique sur laquelle la Municipalité peut s'appuyer et envisager la construction d'une Maison de quartier.

3.3 Le quartier de Prélaz aura sa Maison de quartier en 2014

Depuis juin 2005, un projet de Maison de quartier est souhaité par la Municipalité. L'absence de locaux disponibles pour abriter la Maison de quartier est devenue un problème épineux tant pour l'association que pour la Ville. En mars 2007, la Commune a acheté les immeubles de la propriété Ramuz-Edelweiss à l'avenue de Morges. L'acquisition de ces biens-fonds permet de détenir des terrains constructibles et de réaliser un programme mixte de logements couplé avec d'autres activités

² La dotation en personnel dont bénéficie actuellement l'association de quartier est de 200% répartis comme suit : 180% de postes d'animateur partagés entre 3 personnes (70%, 60% et 50%) et 20% de secrétariat.

d'utilité publique liées au quartier de Prélaz, dont la Maison de quartier. La Municipalité a déjà porté au plan des investissements les montants nécessaires, à savoir Frs 1'000'000.-, pour le mobilier et l'équipement de la future Maison de quartier de Prélaz³. Un préavis sera élaboré à cet effet et présenté à votre Conseil dans le courant de l'année 2011.

3.4 *La mise à disposition temporaire de locaux pour un centre d'animation comme solution transitoire*

Dans l'attente de la mise à disposition de la Maison de quartier, la Municipalité a augmenté la subvention de la FASL afin qu'elle mette à son budget les montants nécessaires pour financer des locaux de substitution. Ces locaux permettront :

- d'organiser intra muros certaines activités telles que des réunions, séances ainsi que l'accueil de jeunes et d'adultes,
- d'avoir un bureau pour les animateurs,
- d'afficher une certaine visibilité et une localisation des activités de l'association pour les habitants.

Après maintes recherches, la Municipalité peut informer votre Conseil que des locaux d'une superficie de 109 m² ont été trouvés à l'avenue de Morges 151. Le bail à loyer a été conclu pour cinq ans, ceci à dater du 15 septembre 2009.

La Municipalité répond ainsi à la motion de M. Julian Thomas Hottinger.

4. **Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/61 de la Municipalité, du 18 novembre 2009;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Julian Thomas Hottinger intitulée : « Quid d'un centre de loisirs pour les jeunes dans le quartier de Prélaz ? ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

³ Les dépenses annuelles d'investissement sont prévues comme suit : Frs 300'000.-, Frs 500'000.-, Frs 200'000.- respectivement pour les périodes 2012, 2013 et 2014.